

<p style="text-align: center;"><b>RÈGLEMENT DU JEU</b> <i>Jeu concours Disney</i> Du 15/06/2026 au 30/06/2026</p>
---

## Article 1 : Société organisatrice

La société Columbus Retail :

- SAS au capital de 100 000 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 821 611 092, dont le siège social est 19 rue des petites écuries 75010 Paris, numéro de TVA intracommunautaire : Tél. 01 44 51 60 00, mail : jpoisson@columbuscafe.com représentée par Wagram Finances (ci-après la « **Société organisatrice** »)
- exploitant le site internet sous enseigne Columbus café situé 19 rue des petites écuries 75010 Paris (ci-après la « **Point de vente organisateur** »)
- organise un jeu de hasard avec tirage au sort, dénommé « *Jeu concours Disney* » (ci-après le « **Jeu** »), dont les modalités sont décrites ci-après.

## Article 2 : Conditions de participation au Jeu

### 2.1. Durée du Jeu

Le Jeu débutera le 15/06/2026 à 00h00 heures et se terminera le 30/06/2026 à 23h59 heures (ci-après la « **Durée du Jeu** »).

### 2.2. Personnes pouvant participer au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, capable juridiquement, ayant effectué un achat sur le site internet organisateur pendant la **Durée du Jeu**.

Est expressément exclue du droit de participer au Jeu :

- toute personne salariée, membre, ou exerçant une fonction au sein de la Société organisatrice, ou des sociétés prestataires et/ou partenaires intervenant dans l'organisation du Jeu,
- et toute personne détenant des parts ou actions dans l'une des sociétés désignées ci-avant.

Les parents et alliés des personnes listées ci-dessus sont également exclus du droit de participer au Jeu.

### 2.3. Modalités de participation au Jeu

Les personnes souhaitant participer au Jeu doivent se rendre **et effectuer un achat** sur le site internet organisateur pendant la **Durée du Jeu**.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## Article 3 : Lots mis en jeu

La Société organisatrice proposera les lots suivants :

- *2 places au parc Disneyland Paris* d'une valeur commerciale unitaire de 328 € TTC

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement.

Ces lots ne peuvent faire l'objet d'un échange, d'un remboursement ou d'une contrepartie quelconque.

#### **Article 4 : Tirage au sort, remise des lots et autorisations**

##### 4.1. Tirage au sort

Les participants respectant les conditions mentionnées à l'article 2.2 et qui auront participé au Jeu dans les conditions prévues à l'article 2.3, seront inscrits au tirage au sort ayant vocation à identifier le(s) gagnant(s) des lots mis en jeu par la Société organisatrice.

Le gagnant sera désigné par tirage au sort organisé le *01/07/2026* dans le *Siège social Columbus retail situé au 19 rue des petites écuries 75010 Paris* et sera réalisé par un *outil de tirage au sort*

##### 4.2. Remise du lot

La remise du lot le cas échéant remporté se fera *par voie postale et/ou adresse électronique*.

##### 4.3. Autorisations

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

#### **Article 5 : Responsabilité**

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu. Le cas échéant, elle tiendra les participants informés par le biais d'un affichage dans le Point de vente.

#### **Article 6 : Données personnelles**

Des informations concernant les participants seront collectées dans le cadre de la participation au Jeu, à savoir : *Prénom, nom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone portable...*

Ces informations seront utilisées à des fins de gestion du déroulement du Jeu et d'attribution des lots aux gagnants par la Société organisatrice dans le cadre du présent Jeu et seront détruites à l'issue du Jeu – sauf accord préalable et exprès de la personne concernée pour que ses coordonnées soient utilisées à des fins commerciales et prospection par :

- la Société organisatrice,

- la société WAGRAM FINANCES, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 339 592 685, ayant son siège social sis 103, rue Lafayette 75010 Paris, franchiseur du réseau COLUMBUS CAFÉ,
- les sociétés membres du réseau COLUMBUS
- et leurs partenaires.

Les destinataires des données dans le cadre du présent Jeu sont la Société organisatrice et la société WAGRAM FINANCES, ainsi que les entités suivantes : Columbus café et Columbus retail

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (découlant notamment du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018 et de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018), vous disposez :

- d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données à caractère personnel,
- d'un droit à la limitation du traitement de vos données,
- d'un droit d'opposition au traitement de vos données,
- d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données post-mortem,
- d'un droit de ne pas faire l'objet de mesures de profilage,

que vous pouvez exercer en écrivant à la Société organisatrice avec un justificatif de votre identité.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés ("CNIL").

### **Article 7 : Différends**

Le présent règlement de Jeu est soumis au droit français.

Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution, à la non-exécution du présent règlement peut être soumis à une médiation, devant un Médiateur de la Consommation, dans le respect des conditions prévues par le Code de la Consommation, ainsi qu'aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun.

### **Article 8 : Dépôt et respect du règlement du Jeu**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de son présent règlement.

Toute personne qui aurait triché ou tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu se verra exclue du Jeu par la Société organisatrice.

**Le présent règlement est déposé au siège social de la Société organisatrice et disponible sur le site internet organisateur, pendant toute la Durée du Jeu.**